



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONU

Question écrite n° 111098

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur le coût réel de l'opération de maintien de la paix au Liban pour la France. Il souhaite savoir si cette opération est financée par l'ONU ou par la France, et savoir dans quelle proportion.

Texte de la réponse

Les forces armées françaises sont déployées au Liban sous mandat de l'Organisation des Nations unies (ONU) depuis 1978, dans le cadre de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL). Suite au conflit de l'été 2006 et à l'adoption, par le Conseil de sécurité de l'ONU, de la résolution 1701 du 11 août 2006 prévoyant un renforcement de cette force, la France a décidé de projeter de nouveaux éléments dans ce pays dans le cadre de la FINUL « renforcée ». Comme toute opération extérieure sous mandat de l'Organisation des Nations unies, les dépenses générées par l'intervention française au Liban sont réparties entre l'ONU et la France suivant la procédure du Memorandum of Understanding (MOU) approuvée par le département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'ONU. Le montant maximal attendu des remboursements de l'ONU à la France, au titre de sa participation à la FINUL « renforcée », dépendra de l'issue des négociations, actuellement en cours, devant aboutir à la signature du MOU. À titre d'exemple, les dépenses relevant du dispositif français au Liban au titre de la FINUL stabilisée depuis plusieurs années font apparaître un taux de remboursement d'environ 30 %. Sur la période de septembre à décembre 2006, les prévisions de surcoûts de l'opération de maintien de la paix au Liban pour la France, dans le cadre de la FINUL « renforcée », s'élèvent à 12,4 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111098

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12318

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1057